

## Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Séance du 29 février 2008 - 9 h 00

*Sous réserve de son approbation*

L'an deux mille huit, le vingt neuf février, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle habituelle de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas Rosin, Maire.

Date de la convocation : 21-02-2008.

Présents : Mme Josy Olivier, Annie Ponson. MM. Jacky Boussemaere, Dominique Gueytte, Pierre Michel, Robert Reynaud.

Absents excusés : M. Ahcène Alouani. Mme Chantal Boget (procuration à Mme Josy Olivier).

Absent : M. Alain Cornillac

### 1 – Nomination d'un secrétaire de séance, approbation du dernier compte-rendu

✎ Mme Annie Ponson est nommée **secrétaire de séance**.

✎ **Le compte-rendu du 5 février 2008 est approuvé.**

### 2 – Vote des budgets 2008 en présence du trésorier de la commune Paul Tétard (point n° 3)

Rapporteur : *Josy Olivier*

- Budget annexe lotissement

A l'heure actuelle, on ne sait pas combien coûteront exactement les travaux de l'ensemble de l'aménagement du terrain destiné au lotissement communal. Le budget s'équilibre à 70 000 € HT.

- Budget annexe du transport à la demande

Ce budget ne comporte que des recettes et dépenses de fonctionnement. Il ne pose pas de problème particulier. Il s'équilibre à 27 650 €.

- Budget annexe des gîtes du grand pré

Le fonctionnement s'équilibre à 40 000 € et l'investissement à 17 900 €.

- Budget annexe de l'eau et de l'assainissement

La nouvelle taxe d'assainissement prévue par l'agence de l'eau est inscrite au budget. Le contrat de territoire signé entre la CCIB et le conseil général inclut la station d'épuration des Buissons et Plan-la-Croix. Dans les travaux prévus, il faut noter aussi le captage de la 2<sup>ème</sup> source afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la commune. La construction d'un nouveau réservoir permettra de vidanger les autres bassins. Le budget s'équilibre à 109 200 € en fonctionnement et 222 400 € en investissement.

- Budget principal

Ce budget ne pose pas de problème particulier. Il s'équilibre en fonctionnement à 732 650 € et en investissement à 1 340 800 €. Le trésorier propose un nouveau service : le prélèvement à échéance pour les loyers et les factures d'eau. La périodicité sera définie par la commune. Un contrat sera signé avec le redevable. Dès avril, la trésorerie générale viendra pour contractualiser avec la mairie. Le logiciel sera fourni et le service coûtera 0,12 € par prélèvement.

### 3 – Vote des comptes 2007 en présence du trésorier de la commune Paul Tétard (point n° 2)

Rapporteur : *Josy Olivier*

Les comptes administratifs 2007 présentent les résultats définitifs suivants :

### **Budget principal**

Fonctionnement : excédent 298 722,77€  
Investissement : déficit 135 033,57€  
Résultat de clôture : excédent de **101 689,20 €**

### **Budget de l'eau**

Fonctionnement : excédent 40 407,96 €  
Investissement : déficit 30 567,61 €  
Résultat de clôture : excédent de **70 975,57 €**

### **Budget des meublés du grand pré**

Fonctionnement : excédent 17 024,40 €  
Investissement : déficit 5 688,35 €  
Résultat de clôture : excédent de **11 336,05 €**

### **Budget navette des Baronnies**

Fonctionnement : déficit 318,71 €

➤ **Les budgets sont votés à l'unanimité.**

### **4 – Vote des taux d'imposition 2008**

Les taux d'imposition 2008 n'augmentent pas. Ils sont fixés sur une prévision des bases identiques à celles de 2007. Taxe d'habitation : 13,40 % - Foncier bâti : 26,12%-Foncier non bâti : 76,81%- Taxe professionnelle : 7,91%.

### **5 – Vote des différents tarifs municipaux**

Pas de changement prévu dans les différents tarifs municipaux.

### **6 – PLU, remarques de la préfecture**

#### **Rapporteur : *Nicolas Rosin***

Les services de la préfectures ont fait quelques remarques concernant le PLU approuvé le 27 novembre dernier. Ce courrier a été envoyé à François Estrangin qui l'a analysé. Le courrier et le commentaire sont lus. En conclusion, le PLU n'est pas illégal en lui-même, les dispositions considérées comme illégales ne doivent pas être appliquées. Enfin, le contrôle de légalité a fait parvenir son avis après le délai des 2 mois, il n'est pas possible de procéder simplement à une nouvelle délibération d'approbation du document corrigé.

➤ **Il serait souhaitable de procéder d'ici quelques temps, quand les petits inconvénients du document actuel auront été mieux appréhendés, à une modification et une révision simplifiée pour mettre à plat les différentes questions soulevées par cette note et par la pratique.**

### **7 – Choix des entreprises suite aux appels à candidature**

La commission d'appel d'offre n'a pu se réunir avant la séance du conseil. Ce point est donc reporté.

✎ **Le conseil se réunira la semaine prochaine, vendredi 7 mars.**

#### **8 – Intervention des représentants des hameaux (M. Delpech)**

- ✎ Penser à poser la barrière pour empêcher l'accès au chemin du réservoir.
- ✎ A la demande de la mairie, le géomètre a déterminé les emprises des différents propriétaires de la colline de Saint-Etienne (chemin d'accès au réservoir, réservoir, chemin qui redescend sur la départementale. Cet important dossier sera traité plus tard.

#### **9 – Questions diverses**

##### *Fond de Solidarité Logement*

La commune finance le Fonds de Solidarité pour le Logement.

✎ **Pour 2008, la subvention versée sera de ???**

L'ordre du jour est épuisé, la séance publique est levée à 12 heures.

	Présence	Signature
ROSIN Nicolas, Maire	X	
OLIVIER Josy, 1 <sup>ère</sup> adjointe	Secrétaire de séance	
MICHEL Pierre, 2 <sup>ème</sup> adjoint	X	
GUEYTTE Dominique, 3 <sup>ème</sup> adjoint	X	
ALOUANI Ahcène	X	
BOGET Chantal	Absente excusée procuration à Josy OLIVIER	
BOUSSEMAERE Jacky	X	
CORNILLAC Alain	Absent	
PONSON Annie	X	
REYNAUD Robert	X	